



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20241217073 – Principe de cession du bien communal cadastré section AA parcelle n° 179, dénommé « Ancienne Caserne de Gendarmerie ».

Le mardi 17 décembre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 12 décembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Robert JASSEREAU ayant donné procuration à Armel BRIAND, Stéphanie PACHIS, Excusée.

Le Conseil Municipal désigne Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle qu'il est essentiel pour la Commune de rationaliser l'utilisation de son patrimoine immobilier ;

Rappelle que la commune est propriétaire du bâtiment dénommé « Caserne de Gendarmerie », cadastré Section AA parcelle n° 179, d'une superficie parcellaire de 1499 m², sis 16 rue de la Riberette, constitué de 6 logements et d'un espace de bureaux et de locaux techniques ;

Rappelle que par délibération n° 20241217071, le Conseil Municipal a déclassé le bien cadastré Section AA parcelle n° 179 et l'a incorporé au domaine privé communal, en raison de la désaffectation du bien et du départ du PSIG, précédemment caserné en ces locaux ;

Expose que les cessions d'immeubles, quelle qu'en soit leur forme, sont soumises à la consultation préalable dès le premier euro et sans condition de montant ;

Expose que la valeur vénale dudit bien estimé par le service France Domaine, Pôle d'évaluation Domaniale est arbitrée à 436.000 €, étant précisé que cette évaluation réalisée sans visite des locaux aboutie à la détermination d'une valeur qui n'est qu'une probabilité de prix, étant lui-même un montant sur lequel s'accordent deux parties ;

Informe que la Commune a sollicité par ailleurs une estimation du bien cadastré section AA parcelle n° 179, auprès de l'Agence Terres Catalanes, sise 39 avenue Pasteur à Ille-sur-Têt, 66130, estimant après visite des lieux, le prix du bâtiment dans son état actuel et selon les conditions du marché de l'immobilier dans le secteur, compris entre 305.000 et 315.000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité,

soit 15 voix pour et une abstention (René DRAGUÉ),

Approuve le principe de la vente de l'immeuble, bien cadastré section AA parcelle n° 179, d'une superficie parcellaire de 1499 m², dénommé « ancienne Caserne de Gendarmerie »

Autorise Monsieur le Maire à négocier en faveur de la vente dudit bien pour un montant de l'ordre de 300.000 €, compte tenu de l'état actuel constaté après visite de ce bien ;

Autorise Monsieur le Maire à mener toute action en faveur de la vente de ce bien.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

